



# Contrat Cidre 2021

**Producteur**

Cécile Logeay  
 Ferme de Mésenguy  
 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran  
 03 44 84 46 88

**Adhérent**

Nom  
 adresse

**Adhérent 2 (si contrat partagé)**

nom  
 adresse

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2021 pour au moins une distribution

<b>10/02 - 14/04 - 16/06 - 01/09</b>
--------------------------------------

**Engagements de l'adhérent :**

- préfinancer la production
- participer aux distributions

**Engagement du producteur partenaire :**

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- visite de son exploitation pendant la durée du contrat.

## Constitution du panier

La Ferme de Mésenguy propose deux types de cidre BIO issu de pommes de ses vergers, du cidre brut et du cidre doux, ce dernier étant peu sucré.

Indiquer le nombre de bouteilles souhaitées pour chaque distribution :

Colis	Prix à l'unité	10/02	14/04	16/06	01/09
Cidre brut	3,50 €	x 3,50	x 3,50	x 3,50	x 3,50
Cidre doux	3,50 €	x 3,50	x 3,50	x 3,50	x 3,50
Total montant par distribution					

Établir de 1 à 4 chèques du montant de la commande.

Les chèques sont libellés à l'ordre de « **EARL de Mesenguy** » et remis en totalité à la signature du contrat au référent Cidre de l'AMAP. Chaque chèque sera débité après la livraison correspondante.

Banque	Numéro du chèque	Montant	Date
			10/02
			14/04
			16/06
			01/09

**Ce contrat est élaboré pour une période de huit mois.**

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur